



**ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET
DIRECTRICES D'ÉTABLISSEMENTS
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
BAIE-JAMES**

Politique de reconnaissance

Entrée en vigueur : 2 décembre 2019

Par résolution no : CA-1920-09



ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET
DIRECTRICES D'ÉTABLISSEMENTS
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
BAIE-JAMES

ADEATBJ POLITIQUE DE RECONNAISSANCE

Évènement	Actions	Responsable	Temps	Budget
Les nouveaux et nouvelles	Sont nommés-es et on peut leur remettre ou leur faire un « kit » du nouveau.	Comité organisateur du gala reconnaissance	Lors de la soirée de reconnaissance	Pas de budget précis mais ne devrait pas être dispendieux
Après 10 ans comme membre du personnel de direction d'un établissement	Remise d'un souvenir personnalisé uniforme	Comité organisateur du gala reconnaissance	Lors de la soirée de reconnaissance	150 \$
Après 20 ans comme membre du personnel de direction d'un établissement	Remise d'un souvenir personnalisé uniforme	Comité organisateur du gala reconnaissance	Lors de la soirée de reconnaissance	200 \$
Reconnaissance locale au sein de l'association	Remise d'un souvenir personnalisé	Conseil d'administration L'achat du souvenir sera acheté par le comité organisateur	Lors de la soirée de reconnaissance	150 \$
Retraite	Remise d'un souvenir personnalisé et fleur à la boutonnière Souper et frais de séjour selon la politique des frais de déplacement	Comité organisateur du gala reconnaissance	Lors de la soirée de reconnaissance	300 \$
Départ de la présidence	Remise d'un souvenir personnalisé	Nouvelle présidence	Au départ	200 \$
Départ permanent d'un membre de l'association après 5 ans	Remise d'un souvenir personnalisé	Conseillère ou conseiller de secteur	Lors de son départ	Budget du secteur

Même si une personne est absente du gala, elle reçoit son cadeau quand même

Évènement	Actions	Responsable	Temps	Budget
Hospitalisation ou maladie prolongée d'un membre (plus de trois semaines)	Un cadeau (fleurs, fruits, livre)	Conseiller-ère de secteur	Dès que possible	Budget du secteur
Décès d'un membre, de ses parents, de son conjoint ou de son enfant	Une carte, des fleurs, une messe, un don à une œuvre de charité selon le cas	Conseiller-ère de secteur	Dès que possible après le décès	Budget du secteur
	Une présence de l'Association (si possible) est assurée à un moment ou à un autre de la période suivant le décès	Membres du secteur et autres si disponibles	Avant l'enterrement ou l'incinération	20 \$ à 200 \$ (pour les frais de déplacement des membres éloignés)
Naissance	Fleurs, jouet, vêtement	Conseiller-ère de secteur	Dès que possible	Budget du secteur
Divers (tout autre cas jugé nécessaire par la présidence)	À évaluer et à déterminer par la présidence	La présidence	Au moment opportun	Selon la situation

Note : Les délégués de secteur et autres membres du CA ont la responsabilité de veiller à l'application de cette politique dans leur secteur 12 mois par année.

Document révisé et adopté au CA du 2 décembre 2019.